

Le racisme d'en haut avec l'universitaire Olivier Le Cour Grandmaison

Résumé de la conférence-débat du 14 octobre organisée par le comité de Strasbourg du MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples)

Une cinquantaine de personnes sont présentes :

Des adhérents et sympathisants du comité, des personnes ayant reçu nos flyers dans le quartier, à l'Université, des représentant.es locaux du collectif strasbourgeois pour une autre politique migratoire, de la CIMADE, d'OXFAM, d'Europe-Cameroun Solidarité, Femmes du 3ème Millénaire-Wietchip, du PCF, de l'ASTU, d'ATTAC Vosges du Nord...



Toutes les photos de cet article sont issues de celles fournies au comité du MRAP par le collectif Justice et Liberté

Georges Federmann (tenant le micro sur la photo p.2), Président du comité du MRAP, souhaite en quelques phrases la bienvenue aux personnes présentes notamment à Olivier Le Cour Grandmaison. Il insiste sur le besoin de raccomoder certaines situations.

Il accompagne ensuite Zeïneb Chouaïeb lors d'une chanson qu'elle a composée à cette occasion « Où on va, où on va ? Chacun devra trouver sa voie ? » Elle s'adresse à ces jeunes, sans papier, sans travail, venus d'Afrique ou d'ailleurs en leur disant « Y aura toujours une chance, ce n'est pas perdu d'avance pour qui veut construire malgré tout ».



**Sur la photo, de gauche à droite
4 membres du Bureau du comité, Olivier Le Cour Grandmaison, le modérateur**

Alfred Zimmer ci-dessous présente brièvement le comité du MRAP, ses activités et ses documents, notamment le dossier « Face aux afrophobes comment agir ? ».



Il rappelle que des procédures avaient été menées par le MRAP contre des hommes politiques au pouvoir, Claude Géant, Brice Hortefeux, Manuel Valls ainsi que contre Jean-Marie Le Pen, Éric Zemmour et bien d'autres.

Face à la montée de l'Extrême droite et de ses idées, Alfred Zimmer appelle à agir à la fois contre les paroles et actes à caractères discriminatoires notamment racistes mais aussi à soutenir les revendications sociales et environnementales légitimes comme lors de la manifestation du 16 octobre à Paris, à développer la solidarité ici et avec les autres peuples.

Il faut aussi contribuer à élaborer un projet d'avenir durable qui soit désirable du plus grand nombre et donc mobilisateur.

Est aussi mise en avant la récente exposition du MRAP « Que veulent les gens du voyage ? » que le comité envisage de faire circuler en Alsace.

Il remercie les représentant.es des associations présentes, les invitant à participer au débat qui suivra.

Puis, Roland Pfefferkorn présente Olivier Le Cour Grandmaison, qualifie le livre « Racismes de France » (La Découverte-2020) publié sous sa direction et celle d'Omar Slaouti, de travail collectif rigoureux, d'ouvrage nécessaire pour penser, déconstruire et résister face à ceux qui attisent les haines et les peurs, agitant le spectre du « séparatisme » et l'épouvantail du « grand remplacement ».



Olivier Le Cour Grandmaison rappelle que cet ouvrage est la somme de 24 contributions d'universitaires, de journalistes et de personnalités engagées.



Il décrit d'abord la romanophobie d'État (l'antistiganisme dirait-on au MRAP). Celle-ci a perduré sous trois Républiques, à travers une politique d'une extrême dureté vis à vis d'eux et des « nomades » français. Une série de mesures discriminatoires ont été prises envers ces populations considérées comme dangereuses. La loi du 16 juillet 1912 « sur la réglementation des professions ambulantes et la circulation des nomades » constitue un tournant dans la politique discriminatoire envers eux : pour permettre à la Police et à la gendarmerie de les détecter plus facilement, une plaque minéralogique spécifique leur a été attribuée. Tout « Nomade » de plus de 13 ans, quelle que soit sa nationalité, doit faire viser un carnet anthropométrique à l'arrivée et au départ de chaque commune. C'est une discrimination officielle. (Pour les autres Français la carte d'identité ne devient obligatoire que sous Vichy, avec la loi du 27 octobre 1940¹², publiée au Journal Officiel du 20 novembre 1940¹³). Ces carnets sont remplacés en 1969 par des livrets de circulation à viser chaque année et des carnets à viser chaque trimestre, bien que la Constitution affirme le principe de non-discrimination. Déclarés en partie non constitutionnels en 2012, ils sont définitivement supprimés en 2017, sans mettre fin pour autant fin à un traitement différencié* de ceux qui ont été appelés administrativement « nomades » puis « gens du voyage ».

L'universitaire qualifie cette romanophobie républicaine comme du racisme d'État.

*L'absence de reconnaissance de la caravane comme « logement » est la source de nombreuses discriminations : domiciliation, droit à l'aide au logement (APL), accès aux crédits et aux assurances, protection contre la suspension des fluides et de l'eau en période hivernale, droit de garde d'un enfant, etc. (Rapport de la Défenseure des Droits : Gens du voyage : lever les entraves aux droits, octobre 2021).

Olivier Le Cour Grandmaison aborde ensuite les politiques publiques concernant la police.



Le massacre des manifestants algériens le 17 octobre 1961, ne peut pas être imputé au seul Préfet de Paris de l'époque, Maurice Papon, mais doit être considéré comme un crime d'État dont le Ministre de l'Intérieur Roger Frey et le 1^{er} Ministre de l'époque, Michel Debré, ne pouvaient pas ignorer le plan mis au point pour ce massacre.

Une enquête récente montre qu'on a 8 à 10 fois plus de chances de se faire contrôler gare du Nord à Paris si on est un jeune perçu par les policiers comme « noir » ou « arabe » que si l'on est de « type européen ». Ce sont ces jeunes venus des quartiers populaires qui sont visés. S'ils viennent ensemble à 4 ou 5, avec en plus une capuche sur la tête, ils ont peu de chances d'échapper aux contrôles policiers. Ceux-ci se font trop souvent avec des fouilles au corps, les jeunes étant plaqués contre un mur.

Le 8/6/2021 l'État a été condamné pour faute lourde lors d'un contrôle d'identité de trois lycéens en 2017 par des policiers à la Gare du Nord à Paris, considéré comme « discriminatoire » par la Cour d'appel de Paris.

Olivier Le Cour constate l'impuissance de la Justice à peser sur les politiques publiques. Effectivement les parlementaires et le gouvernement ne veulent pas ou ne réussissent pas à éliminer les contrôles au faciès non justifiés par une raison précise.

Aussi ces contrôles d'identité sont aussi qualifiés par l'orateur comme du racisme d'État. Le défenseur des droits, Jacques Toubon, a parlé de racisme systémique.

Il précise lors du débat que ceux qui ne veulent pas entendre parler de « racismes d'État » et nient certaines réalités, entretiennent volontairement la confusion entre « racismes d'État » et « Etat raciste », alors qu'il s'agit de deux réalités différentes. Cela pour décrédibiliser toute critique de la politique menée par l'Etat.

Il dit clairement que l'État dans la France d'aujourd'hui n'est pas un Etat raciste, comme l'État sud-africain au temps de l'apartheid, des Etats Unis au temps de la ségrégation raciale et aujourd'hui le système israélien.

Le terme « islamophobie » suscite beaucoup de polémiques au sein de la classe politique, alors que ce terme était déjà employé couramment au 19ème et au 20ème siècle. Comme le MRAP et d'autres, il utilise ce terme tout en acceptant aussi celui de « racisme antimusulman ».



Dans l'interview réalisée ensuite par « Justice et Libertés » pour le comité du MRAP, il explique que les discours, les pratiques et les politiques publiques racistes, xénophobes, islamophobes ont été historiquement et aujourd'hui encore forgés par des élites politiques. Les comportements de ce type sont des éléments considérés aujourd'hui

comme essentiels pour conquérir le pouvoir et lorsqu'on est au pouvoir éventuellement pour le conserver. Une partie des termes, des éléments de langage employés aujourd'hui par les autorités de l'Etat par E. Macron et son ministre de l'Intérieur, comme la question du séparatisme, tentent à accréditer l'idée que les populations racisées et musulmanes des quartiers populaires feraient peser une sorte de menace existentielle sur l'unité territoriale de la République, sur la laïcité, prétendument sur l'égalité hommes-femmes. De ce point de vue les uns et les autres contribuent à banaliser, à diffuser des conceptions, des éléments de langage dont il faut rappeler qu'ils ont été forgés à l'extrême droite et qu'ils ont migré aujourd'hui au cœur même du pouvoir.

A propos de la dissolution du « Collectif de lutte Contre l'Islamophobie en France » (CCIF), il s'inquiète de l'arrêt du Conseil d'Etat du 24/9/2021 validant la dissolution du CCIF au motif que « *critiquer sans nuance* des politiques publiques ou des lois qu'on considère comme discriminatoires, c'est pousser les victimes de la discrimination alléguée sur la pente de la radicalisation et les inviter à se soustraire aux lois de la République »

Voici le communiqué collectif signé par des nombreuses associations dont le MRAP :
https://mrp.fr/la-dissolution-du-ccif-validee-par-le-conseil-d-etat-les-associations-en-dan-ger.html?debut_articles_rubriqueb=%401015&recherche=La%20dissolu-tion%20du%20CCIF%20valid%C3%A9e%20par%20le%20Con-seil%20d%20E%80%99%C3%89tat%20%3A%20les%20associations%20en%20danger%20%21

Olivier Le Cour Grandmaison dit que le racisme républicain s'est développé lors des périodes coloniales. Il cite Jules Ferry qui le 28 juillet 1885 donnait « le devoir aux races supérieures de civiliser les races inférieures ».

Scientifiquement aujourd'hui les races humaines n'existent pas.

Olivier Le Cour Grandmaison appelle à revenir aux principes fondamentaux de la Convention de Genève de 1951 et au protocole relatifs au statut des réfugiés.

*La convention et le protocole sont visibles en cliquant avec le lien :
<https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>

La France est donc loin d'accueillir toute la misère du monde qu'elle a pourtant contribué à créer et continue de créer notamment dans les pays d'Afrique francophone.

Ces textes ne prévoient pas seulement le droit d'asile pour les réfugiés politiques mais aussi pour toute personne « persécutée dans son pays ». Ainsi peuvent demander le droit d'asile les filles qui risquent l'excision, les homosexuels qui risquent la peine de mort dans leur pays, les personnes victimes de mafias.

L'accueil très différent fait aux réfugiés syriens, et aux réfugiés ukrainiens, fuyant pourtant tous une guerre atroce dans leur pays est une démonstration de la différence avec laquelle l'Etat les traite. « La protection temporaire » décidée par l'Union européenne en 2001 n'a été utilisée en France que pour les réfugiés ukrainiens. Elle permet d'obtenir rapidement un titre de séjour, le droit de travailler, des cours de langues... Cela démontre que ce qui est au fondement des politiques publiques, ce ne

sont ni les principes, ni la Convention de Genève, mais de caractères ethno-raciaux ou ce qui relève d'un racisme culturaliste et différentialistes. Pourtant après des périodes qui peuvent durer 6 mois au péril de leur intégrité physique et psychologique (violences sexuelles viols, mises en esclavage, prostitution), d'un coût pouvant être de 15 000 €, ces personnes s'ils obtiennent le regroupement familial sont parfois séparés des leurs pendant 6, 6, 7 ans. S'ils sont en situation irrégulière, cela peut prendre 15, 20 ans. Qui croira qu'ils viennent dans notre pays pour jouir d'avantages sociaux ?!

Remarque : Pour les réfugiés Ukrainiens il n'est jamais question d'un « appel d'air », concept erroné pourtant largement utilisé vis-à-vis des Africains et d'autres. Des journaux ont écrit que les Ukrainiens nous ressemblent, mais pas les autres !



Il a rappelé aussi des chiffres concernant l'accueil des réfugiés : 86 % des réfugiés dans le monde sont accueillis par des pays du Sud : en premier lieu la Turquie, puis le Liban, la Colombie et l'Angola.

Sur l'un des Post-Its rédigé par une participante lus à la fin était écrit « Le racisme n'est-il pas le faux nez des intérêts financiers, ayant mené autrefois au colonialisme et aujourd'hui des géants comme G4S ... dans le contrôle et la sécurité, particulièrement envers les « migrants » ?

Les réparations allouées pour des crimes d'Etats coloniaux, comme le massacre du 17 octobre 1961, n'existent pas en France, dit-il.

De nombreux autres Etats ayant un passé colonial semblable ont par contre reconnu leurs crimes et accordé des réparations à des victimes encore en vie.

L'orateur défend le concept d'analyse « intersectionnelle » refusé par ceux qui prétendent que ce concept vient des Etats-Unis et qu'il est inadapté à la situation en France. Il a expliqué que les personnes comme les femmes « noires », voilées et perçues comme musulmanes, sont victimes en même temps de discriminations

différentes qui s'accroissent contre elles et que ce concept d'intersectionnalité est tout à fait pertinent.

Remarque : Les divers ensembles de personnes discriminées en fonction d'un critère comme le sexe, la « race », la religion, englobent des personnes qui en sont victimes pour plusieurs raisons. Par une représentation de chacun de ces ensembles par un rond, il y a des zones communes encore appelées « intersections » de ces ensembles.

Olivier Le Cour Grandmaison a fustigé la progression sans commune mesure des thèses comme « le grand remplacement » et du langage venant de l'extrême droite, qui s'étend aujourd'hui à la droite, notamment chez Valérie Pécresse qui fut la candidate LR à l'élection présidentielle, jusque dans des partis de gauche. Cela contribue à faire percevoir le RN comme un parti comme les autres qui en plus met en avant de façon démagogique des revendications sociales et lui permet de remporter des succès croissants !

Il considère que les concepts de communautarisme et de séparatisme, servent finalement à stigmatiser des parties de la population.

S'inquiétant de la régression des libertés démocratiques, il a incité à lire l'opuscule « Sans la liberté » paru en 2019 et écrit par François Sureau. Cet avocat aux conseils et écrivain, proche de François Fillon comme d'Emmanuel Macron, estime, dans son livre que les gouvernements grignotent l'Etat de droit dans une indifférence totale.

A propos du livre de François Sureau :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/09/24/francois-sureau-nous-nous-sommes-deja-habitues-a-vivre-sans-la-liberte_6012788_3232.html

Le débat permet aux participant.es de lui poser des questions mais aussi d'élargir la réflexion pour déboucher sur des propositions pour répondre à la question « Comment changer la société ? » et annoncer leurs activités à venir.

A la question « Que faire ? » Olivier Le Cour Grandmaison a dit que nous n'avons plus gagné sur nos revendications depuis la lutte en 2016 contre le CPE (Contrat de Première Embauche). Il est nécessaire de tirer le bilan de ces échecs successifs afin de pouvoir, dans une période où le Rassemblement national n'a jamais été aussi fort, construire un mouvement antiraciste inclusif, avec les populations racisées (directement victimes de racisme)

Le représentant de la CIMADE, Pierre Greib, est intervenu incitant à porter un autre regard sur les personnes d'origine étrangère, rappelant les interventions de la CIMADE dans les collèges et les lycées.

Il a présenté aussi la nouvelle charte du collectif strasbourgeois pour une autre politique migratoire dont la CIMADE et d'autres, dont le comité du MRAP, font partie.

Parmi les Post 'Its une série de propositions répondant à la question « Que faire ? » :

« Combattre ensemble », « Ne pas se décourager », « Faire du plaidoyer », « Oser faire des procès à l'État lors d'actes racistes ou de lois, par le biais de la Cour européenne des Droits de l'Homme et de l'Union Européenne ».

La représentante d'Europe Cameroun Solidarité a demandé pourquoi il n'a pas été question de la guerre au Cameroun menée pourtant par la France en même temps que la guerre d'Algérie et pourquoi elle était occultée. Elle a dit qu'un officier français avait à l'époque ordonné de tirer sur elle, alors qu'elle n'était qu'une enfant. Elle a eu une carte d'identité où était écrit « camerounaise de race bamiléké ». Elle a annoncé et fait connaître par flyer la journée du 12 novembre à venir au Centre culturel Marcel Marceau le thème « Bâtir les fondations et les fondements d'un autre monde » L'orateur a abondé dans ce sens.

Olivier Le Cour Grandmaison, après avoir été vivement applaudi s'est prêté de bonne grâce à la dédicace du livre « Racismes de France »



Après cette soirée, certaines personnes nous a été dit qu'elle fut belle, réussie de haute tenue, parfaitement documentée, très intéressante et excellemment présentée, appréciations que nous partageons.

Elle a permis de mettre en relief le racisme existant dans certaines institutions du fait de politiques publiques pratiquées.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le racisme d'en haut, au sein d'entreprises, propagé par de nombreux médias et dans les réseaux sociaux organisée et payée par certains milliardaires.

Le livre « Racisme de France » et le dossier du comité du MRAP « Face aux afrophobes comment agir ? » en donnant de nombreux éléments.

Le présent et l'avenir sont à construire, surtout par les jeunes générations.

Strasbourg le 19/10/2022
Compte rendu rédigé par Alain et Alfred